



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur à la question parlementaire n° 2974 du 1er octobre 2025 de l'honorable Députée Sam Tanson

- 1. Quelle est la position défendue par le Luxembourg lors du Conseil européen concernant la proposition de la Commission d'instaurer un mécanisme de prêt adossé aux avoirs russes gelés ?**
- 2. Le Luxembourg entend-il soutenir une utilisation « à la plus grande échelle possible » de ces avoirs, comme le proposent certains États membres, ou défend-il une approche plus restrictive, voire un blocage du projet ?**

Le Luxembourg soutient le principe d'une solidarité européenne renforcée avec l'Ukraine. S'agissant de la proposition de la Commission européenne relative aux avoirs russes immobilisés, il reste essentiel de clarifier les modalités juridiques et techniques du mécanisme envisagé, ainsi que d'en analyser les implications budgétaires et juridiques pour les États membres. Le Luxembourg soutient une approche juridiquement solide et mûrement réfléchie, veillant à éviter des répercussions indésirables. Une évaluation par la Banque centrale européenne des implications sur la stabilité financière serait opportune.

Luxembourg, le 3 octobre 2025.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN